COMMUNE d'AIRE-SUR-LA-LYS

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 9 AVRIL 2024

<u>DÉLIBÉRATION</u> DU CONSEIL MUNICIPAL D'AIRE-SUR-LA-LYS EN DATE DU 9 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le MARDI 9 AVRIL à 20H00, le Conseil Municipal d'AIRE-SUR-LA-LYS s'est réuni en la salle des Mariages sous la présidence de Monsieur Jean-Claude DISSAUX, Maire, par suite de la convocation en date du 27 mars 2024.

ETAIENT PRESENTS: M. DISSAUX Jean-Claude - Maire, Mmes CATTY Christine, WOZNY Florence, BAUDEQUIN Odile, MM. OBOEUF Gérard, WOJTKOWIAK David, BOULET Michel, LERMYTTE François - Maires-Adjoints, Mmes ALLOUCHERIE Françoise, DECRIEM Marie-Christine, VANDENBERGUE Séverine, ROUX Nathalie, BLONDEL Suzette, ALLAN Patricia, BOULIER Amélie, SUBTIL Vanessa, PLANQUELLE Rachel, MM. FACON Jean-Noël, COMBE Jacques, CATTEZ François, HERNOUT Serge, AZELART Laurent, DONDAINE Pascal, MM. RYS Didier, DUBUISSON Frédéric, Mmes CROWYN Véronique, CHRETIEN Stéphanie.

MEMBRES AYANT DONNÉ PROCURATION:

- M. HOUSSIN Romuald a donné procuration à Mme WOZNY Florence.
- M. BOULET Guillaume a donné procuration à M. BOULET Michel.

Secrétaire de séance : M. LERMYTTE François

Fin de la séance : 21h30

L'assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

2024-04-N°10

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'accorder une subvention annuelle à l'OSA football, d'un montant total de 55 520 €, à compter du 1^{er} janvier 2024.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération 2024-04-n°9 du 9 avril 2024, portant sur l'attribution des subventions municipales versées aux associations pour l'année 2024;

VU le projet de convention présenté;

CONSIDERANT l'intérêt de soutenir l'activité et les initiatives de l'association « Omni Sports Airois - football », qui sont en cohérence avec le projet municipal ;

ETANT PRECISE QUE la Municipalité contrôlera, chaque année, l'utilisation effective, par l'association, de cette subvention à son objet.

VU l'avis favorable de la Commission des Finances réunie en séance le 26 mars 2024 ;

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Gérard OBOEUF - Maire-Adjoint ;

Et après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE :

<u>ARTICLE 1</u> - **DE VALIDER** la convention d'objectifs et de moyens à compter du 1^{er} janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2026 avec l'OSA football;

<u>ARTICLE 2</u> - **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous documents y afférents ;

ARTICLE 3 - D'INSCRIRE les crédits correspondants au Budget.

Pour extrait conforme

Jean-Claude DISSAU